

## Education affective relationnelle et sexuelle

SGEC/2025/234

Le 17 février 2025

**Destinataires**: Directeurs diocésains

Référents EARS

Pour information: CNEC

## 1. Eléments de contexte :

L'Education affective, relationnelle et sexuelle (EARS) donne lieu à partir de la rentrée 2025, à un programme dénommé Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS). Ce programme, paru au bulletin officiel du 6 février 2025 est accompagné de la circulaire 2503565C du 4 février 2025 qui précise sa mise en œuvre, rappelle les "principes éthiques et pédagogiques" et donne des indications sur son pilotage.

Cette circulaire précise quelques points importants :

L'EVARS exige une posture professionnelle adaptée et respectueuse des principes éthiques et pédagogiques suivants :

- garantir un climat de confiance par une posture ouverte, neutre et bienveillante, sans jugement;
- encourager le respect de la parole de chacun durant la séance et en dehors ;
- respecter chaque individu, aussi bien dans sa prise de parole que dans son silence;
- favoriser les échanges et la réflexion par des questionnements, sans imposer ses propres questions et réponses ;
- maintenir les échanges dans le cadre de ce qui peut être partagé publiquement, sans entrer dans le champ de la vie privée ou de l'expérience personnelle.

## Elle rappelle:

- La mise en œuvre des 3 séances annuelles se fait sous la responsabilité du chef d'établissement qui garantit les conditions de leur progressivité et de leur bonne articulation avec les enseignements, les actions et projets éducatifs menés au sein de l'établissement.
- Les parents sont informés des objectifs d'apprentissage annuels selon les modalités laissées à l'initiative de chaque établissement.
- En premier degré le programme est mis en œuvre selon une organisation laissée à l'initiative du professeur de la classe, selon les modalités collectivement construites en conseil des maîtres ou conseil de cycle.



- Au second degré, les professeurs ont la responsabilité première des séances qui sont mises en œuvre, chaque fois que cela est possible, en co-responsabilité avec les personnels éducatifs ou de santé. Celles-ci font l'objet de créneaux dédiés et sont complétées par des temps intégrés aux séances disciplinaires.
- Les interventions de partenaires extérieurs sont sous la responsabilité du chef d'établissement et sous la responsabilité pédagogique de l'équipe éducative.
  Les intervenants extérieurs respectent la nature proprement scolaire de cette éducation, sans jamais l'instrumentaliser, en s'abstenant de tout militantisme ou prosélytisme et en promouvant le respect et l'égalité, selon les principes éthiques et pédagogiques énoncés.

## 2. L'Enseignement catholique résolument engagé dans la mise en œuvre de l'EARS

L'EARS est portée par l'Enseignement catholique comme un domaine d'intervention important, permettant simultanément :

- La construction harmonieuse de la personne dans le respect de sa maturité et de ses questionnements.
- Le développement des relations interpersonnelles dans une approche positive et responsable.
- L'accompagnement du discernement nécessaire à la mise en œuvre d'une conscience éclairée.
- Une compréhension adéquate des défis contemporains.

Cette approche positive et prudente vise à rendre libre et responsable chaque individu dans le respect de sa dignité et de celle des autres.

Dans le contexte actuel, l'Enseignement catholique comprend la nécessité d'un programme comme mesure invitant à prendre au sérieux une éducation essentielle pour le développement des jeunes.

La juste compréhension des enjeux ne diminue en rien les inquiétudes fondamentales concernant des éléments susceptibles d'être contraires à l'intérêt premier de l'enfant notamment :

- lorsqu'ils ne s'inscrivent pas dans une éducation intégrale et une vision positive des relations et de la sexualité;
- lorsqu'ils anticipent certaines notions sans prise en compte de la maturité des enfants (les contenus doivent rester imperméables à toute influence idéologique);
- lorsqu'ils tendent à éloigner les parents de leurs responsabilités au lieu d'en faire les partenaires incontournables.



La réception de ce programme requiert donc une attention particulière sur les éléments suivants :

- La place des parents, en tant que premiers éducateurs, doit être respectée et reconnue, dans leur rôle et leur fonction structurante auprès des enfants, tout en tenant compte de la complémentarité et de l'importance d'un discours mesuré et approprié dispensé au sein des établissements scolaires.
- La liberté pédagogique reconnue aux enseignants doit leur permettre de s'adapter à la maturité des élèves afin de mettre en œuvre ce programme avec responsabilité et cohérence. Ils sont tenus au respect des notions et compétences mais libres d'adapter les démarches pédagogiques à la réalité des élèves.
- La nécessaire vigilance à avoir sur la manière dont les contenus sont proposés de manière à respecter le développement psycho-affectif des enfants et des jeunes accueillis.
- L'importance d'une pédagogie invitant à la réflexion et au discernement, partant du questionnement des enfants et des jeunes.
- La nécessité d'un travail collectif, sous la responsabilité du chef d'établissement, qui favorise l'interdisciplinarité, de manière à ne pas enfermer cet enseignement dans certaines disciplines ou de le réserver aux seuls intervenants extérieurs.

Nous vous encourageons vivement à amorcer dès à présent une réflexion collégiale en organisant des temps de concertation avec vos équipes pédagogiques afin de préparer au mieux l'intégration de ces nouvelles orientations dans vos pratiques éducatives.

Ce processus repose sur l'exigence fondamentale de former le corps enseignant de manière appropriée.

C'est pourquoi l'Enseignement Catholique proposera dès cette année et dans la perspective de la rentrée 2025 :

- Une actualisation du texte d'accompagnement de l'EARS présentant les repères fondamentaux.
- Une mutualisation des ressources possibles pour les communautés éducatives.
- Une formation spécifique autour de ces questions éducatives pour les référents EARS chargés d'accompagner la mise en œuvre des programmes en diocèse.

L'école catholique souhaite proposer une action éducative au service d'une société qui garantit la protection des enfants et promeut leur développement harmonieux. En ce sens, nous nous engageons résolument dans un accompagnement soucieux du bien des élèves. Cela implique nécessairement le respect de l'identité propre de l'Enseignement Catholique à travers un discours positif, prudent et constructif qui met en lumière le beau tout en prévenant toutes formes de violences et de discriminations, afin de restaurer la confiance.